

□ Dans nos hôpitaux : 5 fois plus de Géorgiens que... d'Algériens !

écrit par Jacques Martinez | 3 juin 2024





La France est le bon samaritain du Monde entier, en particulier des malades venus d'Afrique et des Proche et Moyen Orients mais aussi de nombreux pays... d'Europe ! Avec en tête la Géorgie, pays de seulement 4 millions d'âmes très fans de la France **(1)**.

C'est ce que nous apprend *Marianne* dans son dossier du 31 mai dernier titré :

□« *Ils savent ce qu'il se passe chez vous* » : ces Géorgiens qui frappent à la porte des hôpitaux français »

□Signée Rachel Binhas, cette « **Enquête en Géorgie sur un phénomène que les autorités géorgiennes peinent à endiguer** » nous alerte :

« **Nombreux sont les Géorgiens qui viennent dans l'Hexagone se faire soigner.** »

Cela m'est atrocement difficile d'en faire la remarque puisqu'il s'agit d'êtres humains qui n'ont qu'un souhait : ne pas mourir...

Mais même pour des Européens, peut-on trouver acceptable que des Français -ou des étrangers mais travaillant à l'année en France et donc affiliés à notre Sécurité Sociale -aient du mal à avoir des dialyses voire des greffes de reins parce que de nombreux lits sont accordés à des étrangers n'ayant jamais contribué à notre Assurance Maladie ?

Des personnes -certes également atrocement malades voire à l'agonie- venues même d'Europe ayant priorité sur des soins que, nous Français, contribuons largement à financer par nos impôts et, parfois, par nos dons.

□ Certains malades Français sont contraints de pratiquer les dialyses de nuit car les services sont saturés la journée en raison de l'afflux de malades étrangers. □ Or, note Marianne,

l'Hexagone attire de nombreux Géorgiens malades des reins.

« Selon nos informations, en avril dernier, ajoute Marianne, 65 Géorgiens étaient inscrits sur la liste d'attente pour une greffe de rein.

En attendant une hypothétique opération, ils bénéficient d'un titre de séjour spécifique appelé « titre de séjour pour soins » ou « étrangers malades ». Il permet à des étrangers gravement malades et n'ayant pas accès au traitement dans leur pays d'origine d'être en situation régulière et soigné. Une exception juridique française. »

□ Nous pensons souvent aux Nord-Africains et en particulier aux Algériens □ (qui réclament, en outre, encore plus de nous après nous avoir mis à la porte d'un pays qui, avant la France, n'existait pas !) mais aussi Tunisiens et Marocains qui ne se gênent pas pour venir « squatter » nos chambres d'hôpitaux, eh bien, Marianne nous apprend que, en proportion, il y a 5 fois plus de Géorgiens que d'Algériens... Mais cette « victoire » pour une greffe des Géorgiens sur les Algériens à « 5 contre 1 » ne me gêne absolument pas !

« Entre 2017 et 2023, 1 700 demandes de ce titre pour soins ont été formulées par des Algériens en situation irrégulière

pour des traitements rénaux qui existent pourtant de l'autre côté de la Méditerranée. Et 800 par des Géorgiens. Eu égard au nombre d'habitants, les Géorgiens sollicitent donc cinq fois plus le statut « étranger malade » pour des problèmes rénaux que les Algériens. »

□ Mais il est une conséquence dramatique suite aux greffes accordées aux étrangers...

« Selon l'association France Transplant, 500 personnes décéderaient chaque année faute d'avoir été greffées. »

En outre, avant d'avoir une greffe □-interdite à partir d'une personne décédée dans de nombreux pays, entre autres, en Géorgie : seules des personnes vivantes peuvent être donneurs- ces étrangers doivent être dialysés ! □Ce qui fait que □« Les centres de dialyse en France sont encombrés, on dialyse puisque nous n'avons pas le choix.(...) Quelle est la capacité du pays d'accueil à répondre à toutes les demandes venant de l'étranger ? », s'interroge le médecin réanimateur Karim Laoubdia Sellami, ancien directeur général adjoint de l'Agence française de biomédecine et ex-directeur de Médecins Sans Frontières à Paris. □ D'autant qu'en Géorgie mais aussi en Algérie les services de dialyses existent !

D'ailleurs, comme l'indique le docteur Bénédicte Baupere, directrice adjointe Direction du Service Médical de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), de retour d'une enquête en Géorgie sur ce problème :

« Il n'y a pas de justification médicale à ce que les Géorgiens soient aussi nombreux à nous solliciter pour obtenir un titre étranger malade alors même que les soins demandés sont possibles dans leur pays. »

La différence entre la Géorgie et la France est claire comme de l'eau de roche : en Géorgie où « l'offre hospitalière en matière de dialyse est importante », si les opérations chirurgicales sont prises en charge par l'État, les « à-côtés » dont les tests préalables à la greffe et nombre de

médicaments ne sont pas remboursés ! Et ce n'est pas tout comme le précise Marianne, « encore moins le transport pour se rendre au centre médical ou les repas, comme en France. À la suite de la greffe, il faut déboursier entre 70 et 170 euros chaque mois pour les traitements non pris en charge par l'État. Or, le salaire moyen dans le pays est d'environ 440 euros. »

Les Géorgiens fortunés vont en Biélorussie se faire greffer pour l'équivalent de... 75 000€ !

Comme « *il est de notoriété publique que la France soigne gratuitement. (...) « Les patients sont très bien informés sur ce qu'il se passe chez vous, ils ne partent pas à l'aveugle, ils savent à quelle porte frapper »*, souligne le docteur Mindia Ebralidzé qui exerce dans trois centres de dialyse. »

Marianne raconte l'histoire édifiante d'une Géorgienne prénommée Melano et de son compagnon, tous deux dialysés et qui « *sont partis en 2019 à Strasbourg où des connaissances les attendaient, puis à Montluçon.* »

« *C'est une information connue de tous, quand tu as des problèmes de santé, il faut aller en France* », glisse timidement Melano. Le couple a été pris en charge immédiatement à l'hôpital de Clermont-Ferrand.

« *Nous avons obtenu un hébergement, un taxi nous amenait à l'hôpital, on était suivi par une assistante sociale, cela se passait très bien* », se souvient Melano. »

Heureux de l'accueil en France, Marianne ajoute : « Le couple tente d'obtenir l'asile : « *Pour motiver notre demande, on a expliqué qu'on venait de se marier et que les relations avec les familles au pays étaient très mauvaises.* »

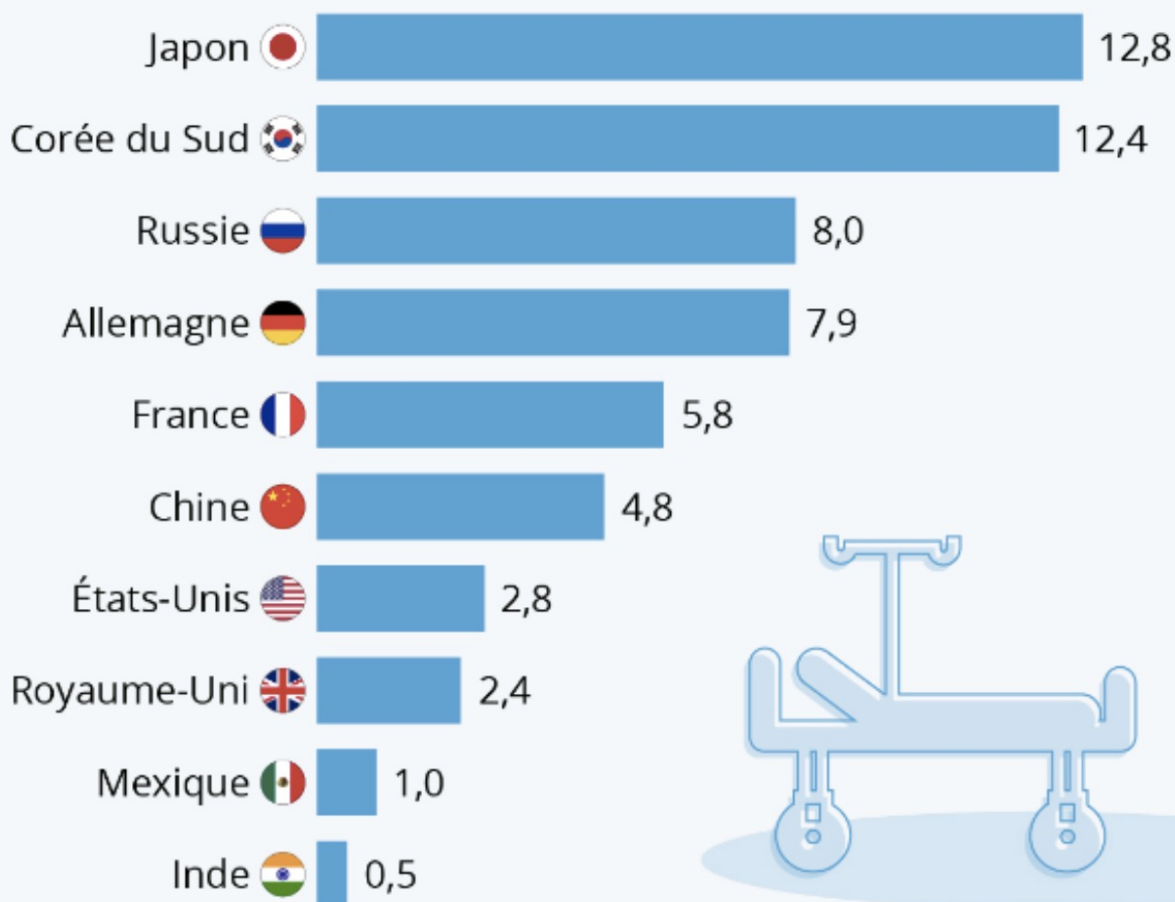
Mais -peut-être parce qu'ils n'étaient pas originaires, disons, d'un autre continent, cela ne fut pas suffisant pour « convaincre l'Office français de protection des réfugiés et apatrides. Après avoir reçu une OQTF, le couple retourne, en 2020, au pays. »

Ce refus n'a pas découragé le couple : □ « *Même si je suis*

très satisfaite des soins reçus en Géorgie, on repartira certainement en France avec l'espoir d'une greffe et pour bénéficier du système de dialyse, plus confortable en France », ne cache pas Melano. »

Les pays comptant le plus de lits d'hôpitaux

Lits d'hôpitaux disponibles pour 1 000 habitants en 2020 *



* 2020 ou dernière année disponible. Sélection de pays.

Source : OCDE

Screenshot

D'autant qu'un problème de santé est, pour de nombreux étrangers, le prétexte pour venir en France et y... rester !

□« *Les raisons qui les poussent à partir en France ne sont pas seulement médicales* », fait valoir Magda Kostava, responsable de la clinique Church Hospital à Kutaïssi : « **Ce**

sont souvent des patients en situation précaire, sans formation, sans diplôme, qui savent qu'il y a des aides sociales en France et qui espèrent une vie meilleure. »

Ce que confirme le responsable des services d'anesthésie et de bloc opératoire, le docteur Aleksi Vachadze, à Tbilissi :
« *Même pour des opérations simples, des patients demandent à pouvoir éventuellement les faire à l'étranger, avec le souhait de s'y installer. Vous ne pouvez pas tout expliquer par le besoin en soin. D'ailleurs ces patients, une fois traités, restent en France.* »

Ce qui n'est pas sans conséquences préjudiciables à leur pays natal :

« *Une situation qui affecte les soignants géorgiens, attachés à leur mission et à leur patientèle, et qui représente également un manque à gagner pour les nombreux établissements privés.* »

□ Et nous, en France, nous nous posons quotidiennement la question du déficit de la Sécurité Sociale !

Pour quelle raison n'instaurerions-nous pas une préférence - oh, le vilain mot !- nationale ? □

Jacques MARTINEZ, journaliste, □ à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...

(1) La Géorgie, ce pays de 4 millions d'habitants, à cheval sur l'Europe et l'Asie est considéré de culture européenne. Il est dirigé par... une présidente :



Screenshot

Salomé Zourabichvili, à la tête d'une République mi-présidentielle, mi-parlementaire. Ce pays est membre du Conseil de l'Europe, de l'OSCE, de Eurocontrol, de la Coopération économique de la mer Noire et de l'Alliance GUAM. Lors du déclenchement de la guerre en Ukraine, il a demandé à être membre de l'OTAN et de l'Union européenne.